**ARRETE DE CONGE DE PATERNITE**

**ET D’ACCUEIL DE L’ENFANT**

**Le Maire (ou le Président) de …………………………………………………,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale,

Vu la demande de M………………………………………………………………… présentée le …/…/……,

Vu la naissance de l’enfant ………………………………………………………………… le …/…/……,

**A.R.R.E.T.E.**

**Article 1** **:** M…………………………………………………………………, né le …/…/……, …………………………………… *(préciser le grade)*, est admis au bénéfice d’un congé de paternité et d’accueil de l’enfant pour une durée de 25 jours décomposée de la façon suivante :

* 1ère période : du …/…/…… au …/…/…… inclus *(période de 4 jours consécutifs faisant immédiatement suite au congé de naissance de 3 jours),*
* 2ème période : du …/…/…… au …/…/…… inclus *(période de 21 jours prise de manière continue ou fractionnée en 2 périodes qui ne peuvent être inférieures à 5 jours).*

**Article 2** **:** L’intéressé sera rémunéré à plein traitement durant cette période.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera :

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité.

- transmis au Président du Centre de Gestion

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à ............................,

Le ...................................,

Le Maire ou le Président,

NOTIFIE A L’AGENT LE :

*(date et signature)*